

COMMISSION SUR L'ENVIRONNEMENT
assemblée du 9 septembre 2004 (22^e séance régulière)
salle du conseil, 115, rue Principale
17 heures

PROCÈS-VERBAL

Souper et items administratifs

1. Ouverture et constatation du quorum

La séance est ouverte à 18h25 avec quorum

Étaient présents : Marc Bureau, président
André Levac, conseiller, district Aylmer
Denise Laferrière, conseillère, district Hull
Nicole Desroches, CREDDO
Louise J. Cerveny, représentante des citoyens
Théophile Paré, représentant des citoyens
Éric Faussurier, représentant jeunesse

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire
Roland Morin, directeur de module
André Lambert, directeur adjoint
Jacques Nadeau, directeur, STEGMR
André Marchildon, STEGMR
Larry Simpson, coordonnateur, Environnement

Absences motivées : Anouk Racette, DSPO
Mario Grandmaître, ASHOQ
Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire
Marcelle Plouffe, responsable GMR

2. mot de bienvenue aux nouveaux membres

Louise Cerveny, Théophile Paré et Éric Faussurier se présentent brièvement. Le président leur souhaite la bienvenue au sein de la Commission.

3. Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par André Levac, secondé par Denise Laferrière et résolu d'adopter l'ordre du jour, moyennant l'ajout de l'item « lettre d'appui à l'Université d'Ottawa » au varia.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 juin 2004

Il est proposé par André Levac, secondé par Denise Laferrière et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 juin 2004, tel que lu.

5. Date de la prochaine assemblée

La 23^e séance régulière est prévue pour le 21 octobre 2004 à 17h, au centre de service de Masson-Angers (57, rue de Montréal)

6. Dépôt de documents

La Commission prends avis des documents suivants :

- a. État de la situation VNO et Flash-VNO; la Commission demande qu'à l'avenir, tout communiqué officiel du Comité de surveillance du VNO soit transmis aux membres par courriel et sans délai
- b. *Item remis à la prochaine réunion*

Début de la discussion de dossiers en huis-clos à 18h34

7. tarification de l'eau au budget 2005

Personnes invitées : Michel Tremblay et Mario St-Pierre, service des Finances

Discussion : Le service des Finances présente un plan d'harmonisation au niveau de l'installation, de la lecture et de la tarification des compteurs pour les « gros consommateurs », axé sur les quatre fondements suivants :

1. Un tarif de 0,40 \$/m³ (en sus de la taxe générale, à l'évaluation);
2. Une installation de compteur obligatoire à partir d'une consommation évaluée à 1 000 m³/an ou plus (donc un tarif annuel d'au moins 400 \$);

3. La mise à niveau est aux frais de la Ville, alors que l'installation des compteurs dans les nouveaux commerces est aux frais de l'occupant;
4. Pour les très gros consommateurs, plans de versements flexibles pour faciliter le paiement du tarif.

Suivant la ratification par la Commission, ce plan et son échancier (la facturation prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2006), seront déposés pour approbation au conseil.

La mise à niveau impliquerait l'installation de 178 compteurs et une vérification dans 230 lieux d'affaires (il y a actuellement 487 compteurs en opération). La Commission note que, sur les 178 compteurs à installer, 113 sont situés dans le secteur Hull. Le service des Finances insiste que la mesure en est, d'abord et avant tout, une d'équité (à titre d'exemple, le restaurant St-Hubert du boul. Maloney a un compteur, celui du boul. Maisonneuve n'en a pas).

La période de questions met en lumière les points suivants :

- Le taux de 0,40 \$/m³ est suffisant pour couvrir tous les frais de production, distribution et tarification de l'eau potable; il ne sert pas à financer nos futurs agrandissements d'usine;
- Le tarif n'est pas appuyé par des dispositions réglementaires limitant la consommation. Tous les usages consommant l'eau potable (incluant la climatisation) sont permis; aussi, certains règlements des ex-villes visant la plomberie à faible consommation d'eau seraient en voie d'être abrogés par la refonte du plan d'urbanisme;
- L'installation des compteurs par la Ville (lors de la mise à niveau) serait octroyée à contrat (les soumissions sont prévues pour 2005);
- La présente mesure ne vise pas les rejets à l'égout;
- Pour la première année (2006), considérant les dépenses de mise à niveau, l'impact budgétaire devrait être « nul »;
- Au moment du dépôt de programme au Conseil, le Service des Finances aura la liste complète des 178 lieux d'affaires visés par l'ajout et des 230 visés par la vérification, pour le bénéfice des membres du conseil.

Recommandation : La Commission recommande, à l'unanimité :

1. d'entériner le programme de tarification au compteur proposé par le service et de l'appuyer lors de son dépôt au Conseil;
2. de mandater le secrétaire de mettre sur pied une rencontre entre les présidents et secrétaires de la Commission sur l'environnement et du CCU, dans le but de créer un Comité de travail interdisciplinaire.

Ouverture de la période de question à 19h39

M. Ian Hugget :

M. Hugget (Eco-Watch) apporte quatre items à l'attention de la Commission

1. Le secteur « Blueberry Point » devrait être ajouté aux secteurs à protéger au schéma d'aménagement; en réponse, Nicole Desroches suppose que ce secteur, assez petit, sera zoné protégé au plan d'urbanisme.
2. La forêt Boucher devrait avoir une meilleure protection que d'être une zone déferée. Il recommande que la partie de la forêt Boucher qui appartient à la Ville (environ 25% de la superficie) soit immédiatement zonée protégée, ce qui mettrait un sérieux frein à tout effort futur de développement domiciliaire. La Commission, à l'unanimité, fait sienne cette recommandation et elle doit être transmise au service d'Urbanisme dans les plus brefs délais.
3. Le chantier du bassin de rétention no.2 des Bois-Francis envahit un cours d'eau (il a porté plainte au MENV). Le bassin no.2 a effectivement besoin d'un CA du MENV mais la Ville doit faire valoir que ce que le MENV appelle un cours d'eau est un canal de drainage autorisé par le MENV en 1990. Le niveau de protection à accorder à ce canal (qui s'est naturalisé avec le temps) doit être fixé. Le dossier suit son cours.
4. Les VTT sont en train de tout détruire, même sur des secteurs protégés (par la Ville ou dans le parc de la Gatineau). Il implore la Ville de trouver une façon, très rapidement, de discipliner les utilisateurs de VTT. Il appuierait même la formation d'une escouade policière en VTT, au besoin.

- M. Boris Lamontagne :* M. Lamontagne apporte deux items à l'attention de la Commission
1. il demande si la Ville entend appuyer son projet de naturalisation du ruisseau « Loukina »... le secteur environnement n'a pas eu le temps de traiter ce dossier mais entend effectivement y donner son appui;
 2. il juge que la fréquence de mesure du programme Environnement-Plage, du MENV – une lecture aux 2 semaines – est insuffisant, surtout si on considère Ottawa qui mesure l'eau de ses plages quotidiennement (avec résultats publiés sur le site Internet). Le module fait remarquer que la pollution microbiologique d'une plage fluctue très rapidement, en fonction de la pluviométrie. La Commission va prendre cette problématique en considération.

Mme. Margaret Rose Jamieson : Mme Jamieson représente une association de citoyens dans le secteur le Plateau qui désire la protection des berges. L'état actuel du ruisseau Moore et du marais le long de la rue de la Nébuleuse l'inquiète. Elle demande aussi si le corridor récréatif planifié a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. Roland Morin confirme qu'une étude hydraulique a été complétée. Il va en vérifier le contenu environnemental. Madame Jamieson demande d'être informée par écrit. Éric Faussurier va apporter ce dossier à l'attention du conseil d'administration de Enviro-Éduc'Action pour une intervention prioritaire de plantation d'arbres, là où les berges sont érodées.

- Mme. Donna Shoenherr :* Mme Shoenherr apporte deux items à l'attention de la Commission
1. La Ville doit limiter ou interdire l'utilisation exagérée du moteur au ralenti – elle approche personnellement les automobiliste qui attendent, au ralenti, dans la voie d'urgence incendie des Galeries d'Aylmer. Marc Bureau acquiesce que les Ville de Toronto (5 minutes) et Québec (3 minutes) ont limité l'usage du ralenti et assure que la Commission va œuvrer en ce sens.
 2. Le publi-sac est mal distribué chez elle depuis 3 semaines. Comme elle est immuno-dépressive, elle redoute de le ramasser sur le gazon. La Commission confirme que Publications Outaouais doit voir à l'encadrement de ses camelots.

Fermeture de la période de question

Début de la discussion de dossiers à huis-clos à 20h40

10. projet de complexe de gazéification de matières résiduelles (CGMR) dans l'aéroparc de Gatineau

Personnes invitées : David Cliche (Groupe SM), Tsu N'go (Solena)

Discussion : David Cliche dépose l'étude de faisabilité d'un projet de CGMR de 61 000 t/an sur un terrain de la zone industrielle de salubrité (étude qui n'a rien coûté à la Ville). Tsu N'go explique le principe la gazéification par plasma et de la technologie SOLENA qui permet de coupler la torche à des turbines à gaz pour permettre la production d'électricité à partir des gaz de synthèse. Quant aux solides, qui sont vitrifiés dans une lave de fusion, ils sont moins lixiviables que du Pyrex (des échantillons de vitrifiats sont montrés aux membres). Des usines sont actuellement en opération à Valence (tannerie) et à Bordeaux (matières résiduelles). Une nouvelle usine va ouvrir en Malaisie (matières résiduelles).

David Cliche énonce le modèle financier de l'usine. Sa capacité de 61 000 t/an est approuvée par le MENV comme étant respectueuse des objectifs de récupération. L'usine consommerait 4,5 MW et générerait 15 MW d'électricité, soit un profit net de 92 GWh/an pour la vente à Hydro-Québec, qui a déjà accepté en principe un raccordement au poste de transbordement de Templeton.

Certains scénarios financiers sont présentés, avec des prix de traitement variant entre 30\$/t et 45 \$/t et des prix de vente en électricité variant de 0,07\$/kWh à 0,085 \$/kWh. L'investissement initial serait de 62 M\$ avec des coûts annuels d'opération et d'entretien de 3,3 M\$/an. Selon les taux utilisés, le retour sur l'investissement est atteint de 12 à 14 ans (la vie utile de l'usine est planifiée de 2008-2028). À ces revenus pourraient s'ajouter des revenus de vente de matière première (vitrifiat, transformé ou non) et des crédits d'émission de gaz à effet de serre (protocole de Kyoto).

Monsieur Cliche recommande donc à la Commission, et au Conseil municipal, de faire sien ce projet, de l'inscrire à la planification de mise en œuvre du PGMR et de commencer des pourparlers sur le montage financier exhaustif du projet.

Recommandation : La Commission, à l'unanimité, entérine le dépôt de l'étude de faisabilité comme option pour l'élimination des matières résiduelles à Gatineau.

8. étude de scénarios de collecte avec service semi-mécanisé

Personnes invitées : Sylvain Massicotte, AOMGMR

Discussion : Sylvain Massicotte présente les conclusions préliminaires de son étude sur la collecte sélective au Québec. Il rappelle brièvement les techniques principales de collecte sélective au Québec ainsi que les principaux changements qui ont été annoncés dans les PGMR (Sherbrooke et Québec, en particulier).

Les 4 scénarios demandés par la Ville ont été chiffrés. Le scénario qu'il recommande à la Commission, est celui de la collecte sélective mécanisée aux 2 semaines, collecte des matières putrescibles mécanisée à la semaine (sauf l'hiver), collecte des ordures manuelle ou mécanisée (comme il se fait actuellement à Buckingham ou Masson-Angers) aux 2 semaines. La mise en œuvre se ferait comme suit :

2006 : renouvellement de contrat des ordures à la semaine, implantation de la collecte des matières putrescibles à Hull et Masson-Angers;

2007 : implantation de la collecte des matières putrescibles à Aylmer, Buckingham et Gatineau;

2008 : renouvellement du contrat de collecte sélective, implantation de la collecte sélective mécanisée aux 2 semaines, fréquence de la collecte des ordures ramenée aux 2 semaines.

Sur le plan technique et financier, après analyse des centres de tri et des options de financement utilisées au Québec, l'AOMGMR recommande :

- De passer à la collecte sélective pêle-mêle (prévoir une augmentation de 25% de la participation et une augmentation du taux de rejet de 3,5% à 14%);
- De faire financer l'achat, la distribution et l'entretien des bacs roulants à même le contrat de collecte (évite le règlement d'emprunt).

Le rapport final sera déposé dans la semaine du 13 septembre, avec la modélisation financière complète des 4 scénarios. Ces 4 scénarios seront compatibles avec ceux préparés en régie interne pour le PGMR.

Recommandation : La Commission prends avis des recommandations mais, vu l'heure tardive, demande une reprise des discussions en assemblée extraordinaire, le 24 septembre en après-midi. Le secrétaire confirmera le local et l'heure.

11. journée sans auto

Discussion : Nicole Desroches et Larry Simpson expliquent à la Commission que la première édition de la Journée sans auto de Gatineau aura lieu le 22 septembre. Compte tenu les faibles budgets engagés dans l'événement, il s'agira d'un événement médiatique (il n'y aura pas de fermeture de rue proprement dit).

12. semaine de réduction des déchets

Discussion : Nicole Desroches explique que le CREDDO est prêt à reprendre une série de petits-déjeuners causerie auprès du secteur ICI, comme en 2003. La Ville de Gatineau, la MRC des Collines et le CREDDO pourraient participer conjointement. La participation de la Ville serait de 3 000 \$.

Recommandation : La Commission recommande, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 3 000 \$ au CREDDO pour l'édition 2004 de la semaine de réduction des déchets.

9. plan d'action 2005 pour la Commission

Discussion : Frédéric Tremblay décrit le projet de plan d'action pour 2005. Dès la fin des procédures pour le PGMR, le module recommande que la Commission débute principalement les travaux entourant le plan d'action de la Politique Nationale de l'Eau, qui doit être déposé au Gouvernement du Québec pour 2007. Suivi habituel pour ce qui est des pesticides, du VNO et du contrôle des moustiques. Un budget étendu pour couvrir les frais de consultation et les subventions annuelles que la Commission accorde aux OSBL pour la promotion du développement durable. Le budget proposé est de 29 000 \$.

La Commission demande des révisions budgétaires à la hausse pour les frais de représentation et l'enveloppe de subvention. De plus, la Commission s'interroge sur le fait que ce soit à elle à déboursier les frais de consultation publique, et non aux Communications. Quoiqu'il en soit, il est important que des fonds soient disponibles en 2005 à cet effet.

Recommandation : La Commission recommande, à l'unanimité, l'adoption du plan d'action proposé, moyennant une révision du budget des frais de représentation à 20 000 \$ et de l'enveloppe des subventions à 20 000 \$, pour un budget total de 47 000 \$.

varia

- ☞ Il est demandé au secrétaire qu'à l'avenir, des copies de la partie publique de l'ordre du jour soient disponibles pour les participants du public.
- ☞ Appui à l'université d'Ottawa – *remis à la prochaine réunion*

Levée de la séance à 22h56

Procès-verbal ratifié le 14 octobre 2004

Marc Bureau, président

Frédéric Tremblay, secrétaire